Datum: 08.07.2023

LA LIBERTÉ

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
https://www.laliberte.ch/

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 36'783
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

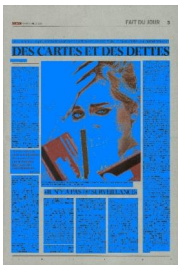

Seite: 3
Fläche: 114'581 mm²

CARITAS Schweiz Suisse Svizzera Svizra

Auftrag: 1032028
Themen-Nr.: 310.013

Referenz: 88706951
Ausschnitt Seite: 1/4

Des commerces proposent des cartes de crédit à des consommateurs sans vérifier leur statut financier

DES CARTES ET DES DETTES

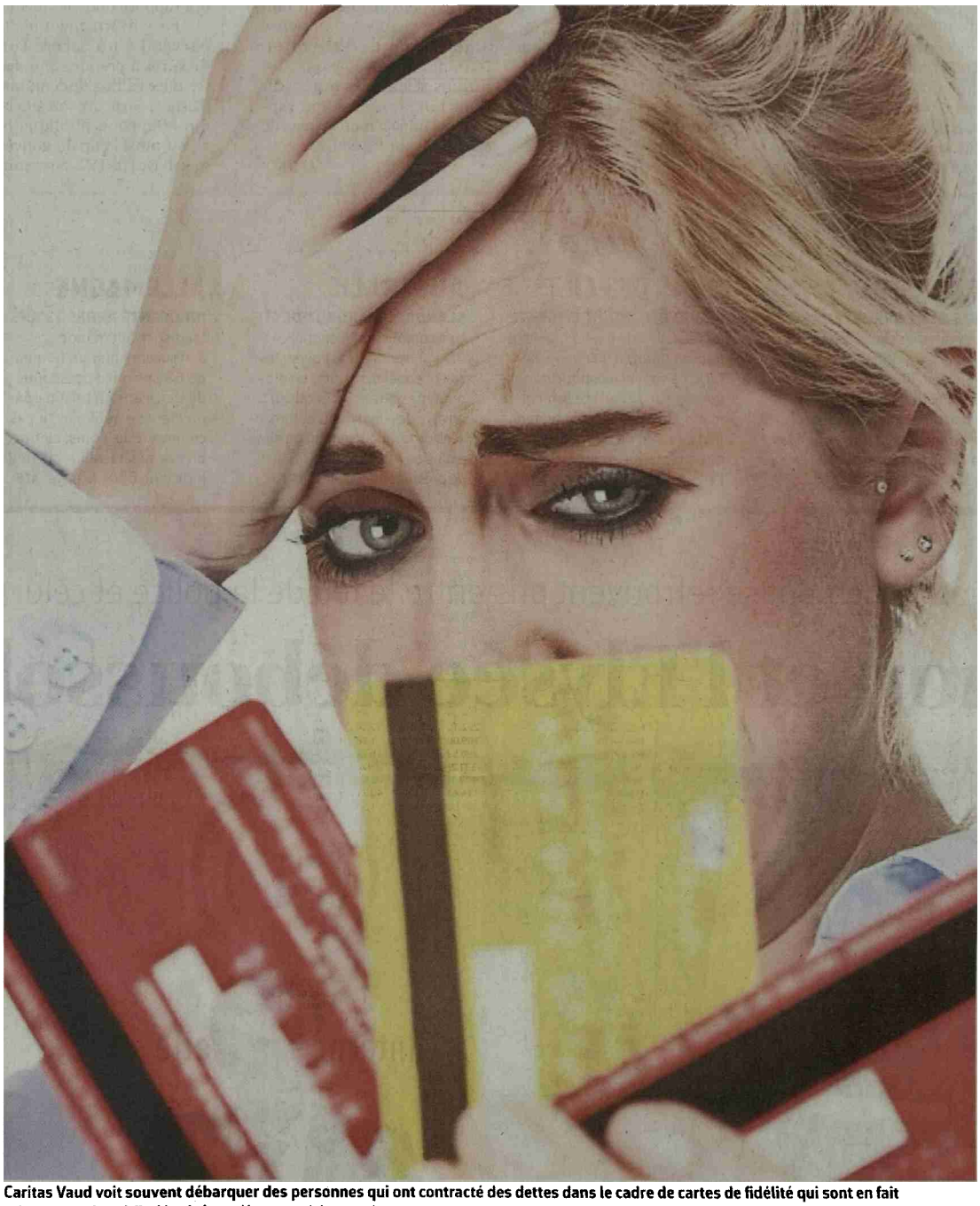

Caritas Vaud voit souvent débarquer des personnes qui ont contracté des dettes dans le cadre de cartes de fidélité qui sont en fait «des cartes de crédit déguisées». Keystone/photo prétexte

ARGUS DATA INSIGHTS® WISSEN ZUM ERFOLG

ARGUS DATA INSIGHTS® Schweiz AG | Rüdigerstrasse 15, Postfach, 8027 Zürich
T +41 44 388 82 00 | **E** mail@argusdatainsights.ch | www.argusdatainsights.ch

Datum: 08.07.2023

LA LIBERTÉ

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
https://www.laliberte.ch/

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 36'783
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

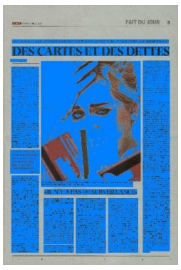

Seite: 3
Fläche: 114'581 mm²

CARITAS Schweiz Suisse Svizzera Svizra

Auftrag: 1032028
Themen-Nr.: 310.013

Referenz: 88706951
Ausschnitt Seite: 2/4

« ANTOINE HARARI

Endettement » «On m'a proposé cette carte avec un rabais important sur mes achats si je prenais la carte fidélité. Le problème c'est que quand vous achetez, il faut rembourser derrière.» La vingtaine à peine entamée, Olivier* ne se rend pas compte des enjeux lorsqu'il souscrit à une offre de carte de crédit chez Manor. De quoi faire des cadeaux à ses proches à Noël, alors qu'il est déjà entraîné par la spirale de l'endettement.

«C'était très simple», poursuit ce jeune Vaudois. «Il suffisait de remplir un formulaire pour faire les achats le jour même. Et on reçoit la carte à la maison quelques jours plus tard.» Alors qu'il accumule les dettes, il continue à contracter des emprunts au moyen de ces cartes. «Je n'en avais pas besoin. Mais j'avais l'impression de ne jamais rien pouvoir me payer. Du coup, on essaie là où ça marche.»

Des intérêts à 11%

Le jeune logisticien ne comprend pas qu'il vient de contracter un emprunt avec 11% d'intérêts. Très vite les frais de relance s'accumulent et les maisons de recouvrement entrent en jeu. «Tant que nous ne sommes pas fichés, ils mettent à disposition des montants énormes sur ces cartes», explique le jeune homme. Endetté, il utilise alors la carte de crédit de la Coop qui permet de payer l'essence mais également les articles dans une station-service.

Durant trois à quatre ans, Olivier et sa femme tiendront bon, prolongeant les factures avant les poursuites. C'est à ce moment-là qu'ils iront voir Caritas Vaud. «Nous avons beaucoup de personnes qui débarquent chez nous après avoir contracté des dettes dans le cadre de cartes de fidélité qui sont en fait des cartes de crédit déguisées», explique Mélanie Dieguez, responsable du service social de l'association. «La plupart du temps, ce sont des personnes qui n'ont pas les moyens et qui accentuent leurs problèmes financiers.»

La spécialiste du désendettement fustige ces cartes proposées «trop facilement» avec des «vérifications sommaires». Et d'ajouter: «Dans le cas de certaines personnes que nous aidons, les gens n'ont parfois plus les moyens de s'alimenter. Du coup, ils font leurs courses à crédit à Manor malgré les prix élevés.»

Même son de cloche du côté de la Fédération romande des consommateurs. «De nombreux consommateurs se mélangent les pinceaux entre toutes les cartes et cela peut vite coûter très cher», souligne Jean Tschopp, juriste responsable conseil à la FRC. Il s'inquiète de l'entrée en vigueur le 1er mai d'un nouveau taux d'intérêt. Passant de 10 à 11%, il pourrait grever encore plus le budget de familles qui sont en difficultés financières.

«La loi dit qu'un émetteur de carte a l'obligation de se renseigner sur la situation financière du consommateur, à défaut le contrat est nul.» En pratique, cet examen comporte parfois certaines approximations. En mars dernier, un internaute se plaignait ainsi auprès de la FRC: «Ma nièce a une dette de 2500 francs avec sa carte Manor. Elle a pu souscrire cette carte de crédit Manor sans remettre de document concernant sa capacité financière.» Il s'interroge: «Est-ce normal d'octroyer des cartes de crédit sur la bonne foi sans aucune validation (documents) sur sa solvabilité?»

«Contrôle strict»

Interrogée à ce sujet, la porte-parole de Manor explique que: «Pour toute demande de carte de crédit, l'établissement de crédit partenaire effectue un contrôle de solvabilité strict et approfondi, basé entre autres sur les salaires (avec l'obligation de fournir les trois dernières feuilles de paie), les entrées et dépenses fixes... La limite de crédit est adaptée en conséquence.» Ce qui n'a pas été le cas lors du test effectué par *La Liberté* (voir ci-dessous).

Une autre consommatrice s'est plainte de voir sa «carte de fidélité s'être transformée en carte de crédit» sans intervention de sa part. Elle a alors reçu des frais de traitement de la part de l'émetteur de carte, Viseca en l'occurrence. «L'émetteur a commencé par me dire que cela était le cas lorsque le siège social du site sur lequel les achats ont été effectués était situé hors de Suisse. Or, vérification faite sur mes précédents achats, c'est faux: certains sites sont grevés de frais, d'autres pas, alors qu'ils sont tous situés dans l'Union européenne», témoigne-t-elle encore. Une version contestée par la porte-parole de Manor: «Aucune carte de fidélité Manor n'a jamais été convertie en carte de crédit Manor sans demande client», se défend-elle.

«Fortes incitations»

Les grands magasins touchent-ils une commission au passage? Difficile à dire, mais Jean Tschopp constate de «plus en plus de propositions de cartes de crédit avec de fortes incitations». Les offres de rabais et les promotions deviennent ainsi monnaie courante afin de pousser les consommateurs à mettre la main au porte-monnaie. Ainsi la carte Fnac est gratuite pour les personnes qui prennent l'option de la carte de crédit. De même, chez Ikea, la Family Card se présente à la base avec l'option d'une carte de crédit. Une pratique généralisée qui pousse certains consommateurs à acheter des cartes de crédit, entraînant le risque d'oublier certaines factures, de multiplier les frais et les dettes.

Et en cas de non-remboursement, les établissements recourent à des maisons de recouvrement

ARGUS DATA INSIGHTS® WISSEN ZUM ERFOLG
ARGUS DATA INSIGHTS® Schweiz AG | Rüdigerstrasse 15, Postfach, 8027 Zürich
T +41 44 388 82 00 | E mail@argusdatainsights.ch | www.argusdatainsights.ch

Datum: 08.07.2023

LA LIBERTÉ

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
https://www.laliberte.ch/

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 36'783
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

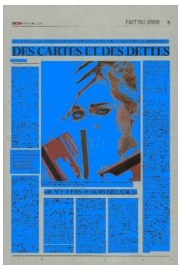

Seite: 3
Fläche: 114'581 mm²

CARITAS Schweiz Suisse Svizzera Svizra

Auftrag: 1032028
Themen-Nr.: 310.013

Referenz: 88706951
Ausschnitt Seite: 3/4

comme Intrum Justitia pour récupérer leur dû. «Derrière, il n'y a aucun humain», déplore Olivier. «Ces établissements rajoutent même des frais de recherche d'adresse allant jusqu'à 120 francs, alors qu'ils ont l'adresse dans le formulaire rempli au magasin. Avec eux, c'est tout simplement impossible de discuter.»

Olivier est en passe de sortir de l'engrenage. «L'année prochaine, j'aurai tout remboursé.» »

* nom fictif

«Un émetteur de carte a l'obligation de se renseigner sur la situation financière du consommateur»

Jean Tschopp

Datum: 08.07.2023

LA LIBERTÉ

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
https://www.laliberte.ch/

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 36'783
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

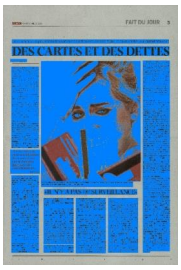

Seite: 3
Fläche: 114'581 mm²

CARITAS Schweiz Suisse Svizzera Svizra

Auftrag: 1032028
Themen-Nr.: 310.013

Referenz: 88706951
Ausschnitt Seite: 4/4

«IL N'Y A PAS DE SURVEILLANCE»

Des commerces et émetteurs de cartes de crédit n'appliquent pas la loi. *La Liberté* en a fait l'expérience chez Manor.

Chez Manor à Genève, à quelques mètres de la gare Cornavin, il est facile d'obtenir une carte de crédit, la Manor world Mastercard. Après une vérification rapide sur internet, une vendeuse prépare le contrat en deux minutes. Aucune fiche de salaire n'est demandée, contrairement aux déclarations des communicants de Manor.

Un journaliste peut ainsi déclarer des revenus annuels de 400 000 francs sans susciter de réactions. Une limite de dépenses mensuelles de 10 000 francs a été fixée. Lorsque le journaliste mentionne s'être trompé sur ses revenus, l'employé répond: «Mastercard effectuera une vérification avant d'envoyer la carte.»

Malgré une déclaration de revenus erronée, la carte arrive à destination quelques jours plus tard. La carte de crédit flambant neuve est immédiatement utilisable. Etonnamment, ce n'est que deux semaines après qu'une opératrice de Mastercard nous contacte pour obtenir les fiches de salaires. Elle ajoute que la carte étant déjà active, il est possible de l'utiliser. Le feu vert pour des achats avec la carte.

Contacté, Viseca répond qu'il n'existe «aucune base de données contenant des informations sur les salaires des personnes» et que par sa signature le demandeur «confirme l'exactitude des informations fournies». Tout en ajoutant avoir mis en place des systèmes pour éviter toute fraude éventuelle mais ne pas pouvoir les révéler sous peine de «faire le jeu des fraudeurs».

Une réponse qui étonne Rausan Noori, avocate zurichoise spécialisée dans les crédits. «L'article 30 de la loi sur la consommation dit clairement que la capacité financière doit être vérifiée par les instituts de crédit avant d'octroyer une carte de crédit (ou débit ou client)», développe-t-elle. «Si ce n'est pas le cas, le crédit n'est pas dû, car il y a à mon sens violation grave des règles légales.»

Avant d'ajouter que le fait qu'un journaliste «gagne 400 000 francs par année n'est pas plausible et indique qu'aucun examen n'a vraisemblablement été effectué avant d'octroyer le crédit». Pour l'avocate le problème réside justement dans le contrôle exercé sur les instituts de crédit. «Il n'y a pas de surveillance, ou de régulation. Plutôt que d'agir directement, le législateur a préféré remettre la responsabilité sur les individus qui doivent faire appel aux tribunaux pour constater que la loi n'est pas appliquée correctement, ce qui ne vaut souvent pas la peine pour de petits montants», explique-t-elle.

Avec pour conséquence que, depuis 2003, date de l'entrée en vigueur de la loi sur le crédit à la consommation, il n'y a eu aucune jurisprudence au niveau fédéral sur ce point, et peu de jurisprudence cantonale. «Cela démontre que cette loi n'est pas appliquée», conclut-elle. » AH

ARGUS DATA INSIGHTS® WISSEN ZUM ERFOLG
ARGUS DATA INSIGHTS® Schweiz AG | Rüdigerstrasse 15, Postfach, 8027 Zürich
T +41 44 388 82 00 | E mail@argusdatainsights.ch | www.argusdatainsights.ch